

Résumé des coprésidents de la réunion du Sous-comité
du Programme pilote de protection contre l'impact du changement climatique (PPCR)
14-15 mai 2009

Coprésidents
Robin Davies, Australie
Adonis Fakhri, Yémen

Ouverture de la séance

1. La séance a été ouverte par M. Robin Davies (Australie). La reconduction de M. Davies dans ses fonctions de coprésident des pays contributeurs a été approuvée par courrier. Le coprésident a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue au Danemark, en qualité de nouveau membre du Sous-comité, et en exprimant la satisfaction du Sous-comité pour les nouvelles annonces de contributions au PPCR qui ont été faites par le Danemark et que les États-Unis ont laissé entrevoir.

Élection d'un coprésident issu d'un pays bénéficiaire

2. L'assemblée a élu M. Adonis Fakhri (Yémen) comme coprésident issu d'un pays bénéficiaire. M. Fakhri assurera les fonctions de coprésident pendant une période de six mois allant de mai à octobre 2009.

Adoption de l'ordre du jour

3. L'assemblée a adopté l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document n° PPCR/SC.3/1/Rev.1.

Présentation d'un rapport supplémentaire par le Groupe d'experts du PPCR

4. Le Sous-comité a rappelé qu'à sa réunion de janvier 2009 il avait demandé au Groupe d'experts d'entreprendre une analyse plus poussée des pays de la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, en vue d'associer un pays prioritaire de cette région au programme pilote. En outre, à propos de la recommandation formulée antérieurement par le Groupe d'experts d'élaborer des programmes régionaux pour les Caraïbes et le Pacifique sud, le Sous-comité a demandé au Groupe d'experts d'entreprendre une analyse plus approfondie, en collaboration avec les BMD et les organisations régionales concernées, en vue de recommander les groupes de pays qui devraient être inclus dans chaque programme régional.

5. Le Sous-comité a félicité le Groupe d'experts pour la poursuite de ses travaux et la présentation de rapports supplémentaires (documents n° PPCR/SC.3/3 et PPCR/SC.3/3/Add.1).

6. Le Sous-comité a reconnu que la tâche qu'il avait confiée au Groupe d'experts, à savoir établir distinctement les différentes vulnérabilités des pays, était ardue compte tenu de la nécessité d'appliquer des données mondiales à un niveau régional ou national. Le Sous-comité a également noté que nombre des critères utilisés pour sélectionner les pays (notamment transposabilité, capacité d'absorption et potentiel de démonstration) ne relèvent pas des domaines de connaissances scientifiques et techniques dans lesquels le groupe dispose d'un avantage comparatif.

7. Le Sous-comité a invité le Groupe d'experts à finaliser et consolider ses rapports en vue de leur publication et, dans le cadre de ce processus, à approfondir et mener à son terme, sous la direction d'un groupe de travail ad hoc composé de membres du Sous-comité, la réflexion sur les

critères de vulnérabilité sur lesquels le Groupe d'experts se fonde pour recommander la sélection de tel ou tel pays. Le Sous-comité estime que ce travail d'analyse du PPCR sera particulièrement utile et pourrait éclairer de futurs travaux dans d'autres contextes sur les cadres d'allocation des ressources destinées à financer des projets d'adaptation.

Directives régissant les missions conjointes

8. Le Sous-comité a approuvé, sous réserve des observations formulées, les directives applicables aux missions conjointes d'élaboration des programmes pilotes du PPCR (document n° PPCR/SC.3/9 intitulé *Guidelines for Joint Missions to Design PPCR Pilot Programs*). Il a été demandé à l'Unité administrative de modifier le document sur la base de ces observations et d'en soumettre la version définitive à l'agrément des coprésidents du Sous-comité avant de le publier.

9. Le document final devra faire ressortir les aspects suivants :

- a) le pays doit impérativement diriger les missions et adhérer aux programmes pilotes, conformément aux Orientations de programmation du PPCR ;
- b) des consultations doivent être organisées à l'échelon national, avant la mission ;
- c) l'importance de la collaboration avec les autres partenaires aux stades de la conception et de la mise en œuvre des programmes nationaux doit être pleinement reconnue. Si l'État concerné y consent, les autres partenaires de développement intervenant dans le pays dans le cadre de projets d'adaptation devraient pouvoir participer à la mission, à leurs frais, s'ils en font la demande.

Orientations de la programmation du PPCR

10. Le Sous-comité a examiné et approuvé, sous réserve des observations qu'il a formulées, les procédures et les modalités de financement décrites dans le document n° PPCR/SC.3/4 intitulé *PPCR Programming and Financing Modalities*. Il a été demandé à l'Unité administrative de modifier ce document sur la base desdites observations et de soumettre la version définitive à l'agrément des coprésidents du Sous-comité avant de publier le document final.

11. Le concept du Programme mondial a emporté une large adhésion, et il a été décidé qu'un programme de travail plus détaillé, assorti d'un budget, serait présenté à la prochaine réunion du PPCR-SC.

12. Le document final devra faire ressortir les considérations suivantes :

- a) il est essentiel que le pays soit aux commandes et que les programmes soient fondés sur les stratégies et les plans existants, y compris les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ;
- b) toutes les parties prenantes devraient être associées à l'élaboration du programme stratégique du PPCR ; cela pourrait fournir l'occasion de collaborer davantage avec les autres partenaires de développement intervenant dans le pays ;

- c) le montant du financement des programmes pilotes devrait être déterminé suivant l'option 1 du document PPCR/SC.3/4 sur les procédures et les modalités de financement ;
- d) les premières tâches à accomplir pour élaborer un cadre de résultats à l'échelon national devraient être liées au cadre de résultats du PPCR. Les questions découlant du cadre devraient figurer en annexe au document de programmation ;
- e) la parité hommes-femme devrait être prise en compte ; et
- f) les organisations de la société civile et les populations autochtones devraient être plus clairement associées au processus.

13. Le Sous-comité estime que les directives de programmation devront continuer d'évoluer afin de préserver la souplesse requise pour faire face aux difficultés susceptibles de se poser durant la mise en œuvre du PPCR. L'Unité administrative des FIC et les BMD ont été invitées à partager les enseignements tirés de l'exécution du programme pour que le Sous-comité puisse réexaminer les procédures de programmation et les modalités de financement.

Évaluation du Cadre de résultats du PPCR

14. Le Sous-comité a examiné le cadre de résultats du PPCR décrit dans le document n° PPCR/SC.3/6 intitulé *PPCR Results Framework*. Il a félicité le groupe de travail pour l'œuvre accomplie et, en particulier, le Canada pour avoir dirigé le processus.

15. Le Sous-comité a accepté à titre provisoire de se baser sur le cadre de résultats pour aller de l'avant. Il a estimé qu'il conviendrait d'utiliser les procédures et les mécanismes de suivi-évaluation existants des BMD pour assurer le suivi des résultats au niveau des projets et des pays, afin de renforcer les systèmes en place et de réduire les coûts de transaction. Le Sous-comité a aussi rappelé que le Comité du SCF était convenu qu'un processus serait mis en place pour assurer la cohérence des cadres de résultats correspondant aux différents programmes ciblés par le SCF et pour définir un cadre global pour le SCF. Le Sous-comité a indiqué que le cadre de résultats du PPCR serait examiné à cette occasion, et il a demandé que toute modification proposée lui soit présentée.

16. Le Sous-comité a rappelé sa décision antérieure de faire figurer les questions liées au cadre de résultats en annexe aux directives de programmation du PPCR.

17. L'Unité administrative a été invitée à poursuivre l'étude des implications du cadre de résultats sur les ressources, en particulier pour les pays.

Sélection des programmes pilotes

18. Compte des recommandations du Groupe d'experts concernant la sélection d'un pays pilote dans la région MENA, ainsi que des informations et des avis supplémentaires qui lui ont été présentés dans le cadre de ses délibérations à ce sujet, le Sous-comité a décidé d'inviter le Yémen à participer au PPCR. Le Sous-comité a observé que parmi les pays recommandés le Yémen est le seul qui appartient à la catégorie des PMA et dans lequel une BMD a un programme d'investissement en cours. Il observe par ailleurs que la participation du Yémen

offrirait l'occasion de s'attaquer aux risques climatiques liés à l'accroissement des précipitations dans les zones arides.

19. Le Sous-comité a pris également note de l'avis du Groupe d'experts selon lequel Djibouti devrait recevoir une attention prioritaire, le pays étant très exposé au relèvement du niveau de la mer. Le Sous-comité a été informé que les BMD ont entrepris de collaborer avec Djibouti pour que le pays soit mieux à même d'analyser sa vulnérabilité aux effets du changement climatique et des mesures à prendre pour s'en protéger. Comme Djibouti compte peu d'habitants et a une capacité d'absorption limitée, le Sous-comité a invité les BMD à lui soumettre une nouvelle étude plus approfondie des activités qu'elles, et d'autres partenaires de développement, ont en cours à Djibouti, et à émettre un avis sur l'utilité que pourrait présenter une intervention du PPCR en complément de ces activités.

20. Le Sous-comité a pris note des recommandations du Groupe d'experts concernant la sélection de pays cibles dans les Caraïbes et la région du Pacifique. Le Sous-comité a décidé de se ranger à l'avis du Groupe d'experts, qui préconise une approche intégrée associant toutes les parties prenantes dans chaque région, et a adopté une série de principes généraux pour mettre cette stratégie en œuvre. Concrètement, il a été décidé que les pilotes régionaux : a) mettraient l'accent sur les pays relativement plus pauvres, b) concentreraient la majeure partie des ressources sur un petit nombre de pays, c) maximiseraient les synergies entre activités menées au sein d'un même pays, en particulier en suivant des approches thématiques lorsque les circonstances s'y prêtent, et d) collaboreraient avec les institutions régionales et renforceraient ces institutions, en particulier pour promouvoir les échanges mutuels. Le Sous-comité a demandé aux BMD concernées, en collaboration avec l'Unité administrative et en concertation avec les organisations régionales intéressées, de préparer, conformément à ces principes et aux orientations préalablement convenues, une proposition de pilotes régionaux pour les Caraïbes et région du Pacifique, qui sera diffusée pour approbation par courrier avant la fin du mois de juillet.

21. S'agissant des Caraïbes, le Sous-comité a demandé que l'on examine en priorité la manière dont le PPCR peut le mieux compléter les activités des BMD en Haïti.

22. Les petits États insulaires présentant des vulnérabilités similaires, le Sous-comité a demandé que, dans le cadre de l'élaboration d'un programme de travail pour le Programme mondial d'aide, on examine les moyens à mettre en œuvre pour encourager les petits États insulaires de la région à mettre en commun les leçons de leur expérience.

Recours à des experts dans le cadre du PPCR

23. Le Sous-comité a réservé un accueil favorable aux propositions concernant le recours aux conseils d'experts dans le cadre du PPCR (document PPCR/SC.3/5).

24. Le Sous-comité est convenu que le Groupe d'experts mènerait ses travaux à bien selon les modalités indiquées au paragraphe 7 ci-dessus.

25. À l'avenir, le Sous-comité estime que les différentes options présentées dans le document ne sont pas incompatibles et que le PPCR peut s'en prévaloir pour solliciter au besoin les conseils de spécialistes. Dans la mesure du possible, ces conseils devraient être sollicités en priorité auprès des BMD, compte dûment tenu de l'adéquation des compétences par rapport au but recherché, des considérations de coût et des risques de conflit d'intérêts.

État d'avancement du processus d'autosélection des observateurs

26. Le Sous-comité s'est félicité de l'avancement du processus d'autosélection des représentants de la société civile en qualité d'observateurs aux réunions des FIC. Le Sous-comité attend avec intérêt que le processus aboutisse et demande aux organisations chargés d'en assurer le bon déroulement d'informer les participants aux réunions des FIC prévues pour octobre prochain des résultats obtenus et des enseignements tirés.

Questions diverses

27. Le Sous-comité juge important que les pays pilotes échangent leurs expériences, et il demande que l'Unité administrative convoque une réunion des pays pilote du PPCR dès que possible, éventuellement en coordination avec la prochaine réunion du Sous-comité du PPCR.

28. Le Sous-comité est convenu que les coprésidents et l'Unité administrative devraient continuer d'examiner les ressources mises à la disposition du PPCR et déterminer si le Sous-comité devrait envisager d'associer d'autres pays pilotes au PPCR lors d'une prochaine réunion.

Clôture de la séance

29. La réunion s'est terminée le 15 mai 2009.

